

**Compte rendu**  
**Séance du Conseil Municipal du 27 avril 2016**

**Présents** : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE - Hélène RAPIN - Paul REDON - Sébastien ROUS - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - André TORBIERO - Francine TRIANO

**Absents** : René MARCILLAC - Annick RAYNAUD (excusés) - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY (pouvoir à Paul REDON) - Hélène CONSTANS (pouvoir à Michel DELMAS) - Sébastien PARAYRE (pouvoir à Gérard LEMAIRE) - Christian PUECH (Pouvoir à Jean-François CAZES) - Aurélie TIEULIE (pouvoir à André TORBIERO) - Pierre TOURRETTE (pouvoir à Robert SOULERY)

**Secrétaire de séance** : Gérard LEMAIRE

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à ajouter à l'ordre du jour :**

- Porté à connaissance en complément de la délibération du 13 avril 2016 relative à l'acquisition de parcelles sur la commune déléguée de Coussergues : information sur les numéros de parcelles
- Délibération modificative à la délibération du 13 avril 2016 relative à l'adhésion de la Commune Nouvelle à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie : modification de la désignation des délégués

**Vote à l'unanimité**

**1 – Délibération relative à l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise par l'entreprise CONTE et Fils.**

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la Commune de Laissac-Sévérac l'église, prend fin le 3 mai 2016. La période de consultation de la population ayant été prolongée de quelques jours.

M. le Préfet demande aux communes de LAISSAC/SEVERAC L'EGLISE, PALMAS d'AVEYRON et BERTHOLENE, de prononcer par délibération, un avis sur le projet.

- Les communes de Bertholène et Laissac/Sévérac l'église ont donné un avis favorable au projet,
- Une réunion d'information à destination de tous les conseillers municipaux de Palmas d'Aveyron a été organisée le 20 avril 2016, à la salle des fêtes de Palmas d'Aveyron,
- Le commissaire enquêteur assurera les dernières permanences les 29 avril et 3 mai de 9h à 12h, à la Mairie de Laissac/Severac l'église,
- Le lien internet vers le site de l'enquête a été diffusé aux conseillers municipaux,
- L'affichage a eu lieu sur le panneau prévu à cet effet, à la Mairie de Palmas,
- Une copie de l'avis de la DREAL a été diffusée au Conseil municipal, préalablement à la présente réunion,
- L'arrêté du Préfet 2016-09-01 du 2 mars 2016 a été communiqué aux conseillers municipaux préalablement à la présente réunion,
- L'avis d'enquête publique a également été diffusée aux membres du conseil municipal,

- Une note écrite par M. Christian Puech, conseiller municipal a été diffusée à tous les conseiller municipaux, Considérant que l'ensemble du conseil municipal possède les informations lui permettant d'émettre un avis, conformément à l'arrêté 2016-09-01 du 2 mars 2016 de M. le Préfet d' l'Aveyron, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Laissac/Sévérac l'église.

Avant de passer au vote M. le Maire propose d'ouvrir le débat au sein du conseil municipal.

A l'issue des débats, une synthèse des points abordés figure ci-après :

- La création de la centrale à enrobé à chaud va engendrer une augmentation sensible de la circulation de poids lourds sur l'axe RD28. Il est demandé à l'entreprise CONTE de conduire des travaux en vue de sécuriser l'accès à la RD.
- Il est demandé une mesure de bruit, à la fois sur le fonctionnement de la centrale elle-même, mais également sur la circulation routière.
- Il est demandé que l'émission des odeurs puisse être testée.
- Il est demandé un complément d'étude sur les vents dominants. Les informations figurant sur le dossier d'enquête manquent de précisions.
- Il est demandé de «ré-étudier» l'implantation géographique de la centrale car celle-ci est positionnée près du futur échangeur de la RN88 à 2X2 voies, ce qui, à terme, occasionnera une expropriation qui risque d'être lourde financièrement pour les collectivités pour indemniser l'entreprise CONTE.
- Il est soulevé un manque de communication sur le projet industriel et économique, en amont de la procédure d'enquête publique.
- Il n'est pas tenu compte, dans le projet d'implantation de la centrale, de l'aspect touristique de la zone, en particulier, l'impact sur les chemins de randonnées jouxtant la centrale.
- Il est constaté que concernant la consultation des ERP, l'école de Palmas n'a pas été intégrée à l'étude.
- Les incidences sur l'environnement des écoulements d'eau pluviales vers la rivière Aveyron ne sont pas suffisamment traitées dans le dossier.

L'assemblée est appelée à voter. Le vote à bulletin secret est proposé par une majorité de conseillers.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Conseillers en exercice : 32 - Conseillers présents ou représentés : 30

Votants : 30

**Avis Favorable : 9 - Avis Défavorable : 19 - Vote blanc : 2**

Le conseil municipal prend acte du résultat du vote. La délibération sera adressée à M. Le Commissaire enquêteur pour prise en compte.

## **2-Délibération relative à l'évolution en matière de TVA pour le budget Assainissement**

Le conseil municipal, à la suite d'une discussion avec Monsieur le Trésorier, avait acté l'abandon de l'option TVA sur le budget assainissement.

Pour faire suite à un appel des services fiscaux des entreprises, ceux-ci se trouve en situation de réclamer le reversement d'une partie de la TVA que la commune déléguée de Palmas avait déduit lors de l'exécution des travaux d'assainissement.

En conséquence, il est proposé de prendre l'option TVA sur le budget Assainissement de la Commune Nouvelle, tel que l'était le régime de commune déléguée de Palmas.

Il est entendu que les redevances des concitoyens ne seront pas modifiées. Par contre il sera possible pour la commune nouvelle de déduire intégralement la TVA sur les travaux.

**Vote à l'unanimité**

### 3- Délibération modificative à la délibération prise le 13 avril 2016 relative à l'adhésion de la Commune Nouvelle à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire reprend la délibération DL 201604-044 relative à l'adhésion de la Commune Nouvelle à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Il précise qu'il y a lieu de désigner Monsieur Jean-Paul PEYRAC, Maire de la Commune de Palmas d'Aveyron, pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence en lieu et place de M. Gérard LEMAIRE, et autoriser M. Jean-Paul PEYRAC à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

*Vote à l'unanimité*

### 4- Porté à connaissance en complément à la délibération prise en date du 13 avril 2016 relative à l'acquisition de parcelles à Coussergues : Porté à connaissance des numéros de parcelles

Lors de la séance du 13 avril 2016, nous avons évoqué l'acquisition de parcelles à M. Leblanc. Il y a lieu aujourd'hui d'informer le conseil municipal des numéros des parcelles concernées conformément au tableau ci-après. Ce tableau des parcelles sera joint à la délibération du 13 avril 2016

Monsieur LEBLANC cède à la commune :

Total surface cédée : 00 ha 08 a 65 ca soit 865 m<sup>2</sup>

Prix 0,75€/m<sup>2</sup> = 865m<sup>2</sup> x 0,75€ = 648,75€

La commune cède à Monsieur LEBLANC

Total surface cédée : 00 ha 03 a 40 ca soit 340m<sup>2</sup>

Prix 0,75€/m<sup>2</sup> = 340 m<sup>2</sup> x 0,75 = 255€

Soulte due par la Commune à M LEBLANC : 648,75€ - 255€ = 393,75€

| PARCELLES NOUVELLEMENT CADASTREES<br>CEDEES PAR LA COMMUNE | SUPERFICIES      |
|--|------------------|
| B 775  | 00 ha 00 a 74 ca |
| B 776  | 00 ha 00 a 68 ca |
| B 780  | 00 ha 00 a 68 ca |
| B 781  | 00 ha 00 a 20 ca |
| B 782  | 00 ha 00 a 16 ca |
| B 785  | 00 ha 00 a 57 ca |
| B 786  | 00 ha 00 a 35 ca |
| B 789  | 00 ha 00 a 02 ca |

| PARCELLES NOUVELLEMENT CADASTREES<br>CEDEES PAR MR LEBLANC | SUPERFICIES      |
|--|------------------|
| A 630  | 00 ha 00 a 05 ca |
| A 631  | 00 ha 02 a 10 ca |
| A 632  | 00 ha 05 a 09 ca |
| A 633  | 00 ha 00 a 93 ca |
| A 634  | 00 ha 00 a 12 ca |
| A 635  | 00 ha 00 a 17 ca |
| A 636  | 00 ha 00 a 19 ca |

*A l'unanimité l'assemblée prend acte du porté à connaissance*

**Fin de séance à 22h30**